



1^{er} juin 2015

Etude de l'aide sociale en Valais

IVS.- La cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Esther Waeber-Kalbermatten, a mandaté en septembre 2014 le bureau Ecoplan de Berne pour la réalisation d'une étude sur l'aide sociale en Valais. Elle souhaitait comprendre les causes à l'origine de la forte augmentation des coûts enregistrée ces dernières années dans ce domaine. La charge pour le canton et les communes est passée de 22 mio de francs en 2010 à 45 mio en 2014. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a crû de 3'986 en 2010 à 5'830 en 2014 et le coût des loyers a également fortement augmenté. Les forfaits d'entretien appliqués dans le canton n'ont par contre connu que des adaptations minimales. Cette analyse apporte les informations nécessaires à la définition de divers axes de mesures ciblées en vue d'améliorer la maîtrise des coûts et de perfectionner le système existant.

L'étude menée avec le concours du Service de l'action sociale et des Centres médico-sociaux régionaux qualifie la situation du domaine social de bonne en comparaison intercantonale (en 2013, le taux d'aide sociale en Valais se monte à 1.7 % contre 3.2 % en moyenne nationale). En ce sens, elle confirme les résultats de l'analyse des tâches et structures de l'Etat (ETS 2), réalisée par le BakBasel sur la base des données de 2011, qui relevait également pour ce secteur que « *le canton du Valais se trouve dans une situation plutôt clémente par rapport aux autres cantons confédérés* ».

Toutefois, le rapport démontre que la situation tend à se péjorer, puisque depuis 2012, les charges totales liées à l'aide sociale accordée aux personnes domiciliées en Valais ont fortement augmenté. Les principales explications apportées par Ecoplan sont les suivantes.

- La hausse importante du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale : due notamment à la révision de l'assurance-chômage et aux adaptations successives de l'assurance invalidité qui toutes se traduisent par un report de charges de la Confédération sur les cantons. Cette progression du nombre de cas s'explique également par une mutation du marché du travail tendant à diminuer les places disponibles pour les travailleurs les moins qualifiés. Enfin, les changements sociétaux tels que l'augmentation du nombre de foyers monoparentaux ou encore de personnes vivant seules, ainsi qu'une mobilité accrue influencent aussi négativement le domaine.
- L'évolution démographique du canton : à taux égal, elle induit une augmentation importante du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. De 2005 à 2013, le nombre d'habitants établis en Valais a crû de 34'436 individus pour s'établir à 327'011 personnes (331'794 personnes à fin 2014).
- Le renchérissement du coût des loyers : un effet de rattrapage des prix est clairement constaté dans le marché de la location en Valais.



Par ailleurs, l'étude a identifié une grande différence entre les systèmes d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle rendant toute comparaison difficile à réaliser. Elle relève qu'un concept d'insertion sur le long terme doit être réfléchi et mis en place. En outre, il prône la nécessité de renforcer encore davantage les collaborations étroites avec les autres systèmes effectuant également de la réinsertion socioprofessionnelle (AI, chômage) ainsi qu'avec le tissu économique local.

Concernant l'organisation de l'aide sociale en Valais, le rapport relève une grande complexité et hétérogénéité des structures des centres médico-sociaux. Il met également en évidence la disparité des outils informatiques qu'il s'agira d'unifier sur l'ensemble du canton. Un manque d'harmonisation des processus de travail et de décision en est la conséquence.

Les constats étant posés par cette étude, le Département va désormais mettre en place un plan de mesures durant ces prochains mois dans le but de parvenir à mieux contenir la progression des coûts tout en maintenant un filet social efficace pour les plus démunis.

Même si les études Ecoplan et BakBasel ont relevé que les coûts par bénéficiaire en Valais demeuraient en-dessous de la moyenne nationale, des améliorations et réformes du système actuel d'aide sociale doivent être entreprises. La Conférence suisse des directrices et directeurs de l'aide sociale (CDAS) décidera en septembre prochain des corrections des lignes directrices de la CSIAS. Ainsi, le DSSC adaptera en conséquence le forfait d'aide sociale pour les jeunes adultes, les familles de 6 personnes et plus, ainsi que les forfaits d'intégration dans notre canton. Un monitoring des offres de mesures actuelles devra être mis en place afin d'élaborer un concept d'insertion socioprofessionnelle efficace.

A noter enfin que le Grand Conseil analyse également ce domaine puisqu'il a mandaté ses commissions des finances et de gestion.

Personne de contact :
Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, tél. no. 079 248 07 80